

SÉANCE extraordinaire

LE 27 mai 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 27 mai 2015, à 16 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

150527.108 CANTINE BANC DE PABOS – SAISON 2015

CONSIDÉRANT que les règlements municipaux de la Ville de Chandler s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a reçu une demande concernant l'installation d'une cantine mobile à Pabos;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une cantine mobile sur remorque ;

CONSIDÉRANT que l'exploitant n'est pas dégagé d'obtenir tout autre autorisation nécessaire à son exploitation à cet emplacement, par exemple l'autorisation du Ministère des ressources naturelles de la faune et des parcs s'il empiète sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que l'exploitant devra obtenir de la Ville de Chandler un permis de vendeur itinérant dont les conditions de délivrance sont prescrites par le règlement relatif au colportage et aux vendeurs itinérants, règlement numéro V-169-2013 de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que l'exploitant devra s'assurer de se conformer à l'ensemble des exigences prescrites par le règlement numéro V-169-2013 de la Ville de Chandler, ainsi qu'à tous les autres règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'exploitant devra munir son installation temporaire et mobile d'un compteur électrique indépendant pour s'acquitter de sa propre facture d'électricité ;

CONSIDÉRANT que l'exploitant devra disposer des rejets produits par son exploitation de façon à respecter les normes environnementales en vigueur et applicables sur le territoire de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est dument proposé et adopté à majorité d'autoriser l'exploitation temporaire d'une cantine mobile sur le Banc de Pabos conditionnellement à ce que les exigences ci-haut mentionnées soient entièrement respectées.

Madame Louissette Langlois, maire, précise qu'elle n'est pas contre l'implantation d'une cantine sur le Banc de Pabos. Elle souhaite par contre que les tarifs imposés pour l'utilisation de l'eau potable pour l'assainissement des eaux usés et pour les matières résiduelles soient assumés par les propriétaires de la cantine et ce, par souci d'équité pour l'ensemble des citoyens, commerçants et gens d'affaires.

Madame Langlois s'appuie également sur les réserves du représentant du MAMOT, monsieur Reynald Méthot, qui est venu fournir des informations au Conseil avant la tenue de la réunion.

Pour ces raisons, madame Louissette Langlois vote contre la résolution dans sa forme actuelle.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

150527.109 APPROBATION DE FACTURE – ACHAT DE CONTENEURS

ANNULÉ

150527.110 REPORT DE LA SÉANCE DE JUIN 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de reporter la séance ordinaire prévue le 1^{er} juin 2015 au 8 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150527.111 COMMUNICATION - AVIS DE CONVOCATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que les membres du Conseil acceptent de recevoir les avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil par courrier électronique 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et s'engagent à accuser réception dudit document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150527.112 CONSTRUCTION D'UNE RAMPE - CENTRE MUNICIPAL DE PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce conseil accepte qu'un montant maximal de 1 400 \$ soit prélevé du fonds général de la ville pour la fabrication d'une rampe au bureau municipal de Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150527.113 ENTENTE – ÉVÈNEMENT « À FOND POUR MA FONDATION »

Après délibération, il est convenu qu'il est préférable de ne pas s'engager par résolution. La Ville souhaite collaborer à l'évènement selon la disponibilité de ses différents services et infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150527.114 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 17 h 05.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier